

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte	2024-1025 ECLC
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1

**OBJET : Semaine bleue – Représentation du spectacle de magie par DFTB Prod le lundi 14 octobre 2024**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

- que des animations sont organisées dans le cadre de la semaine bleue qui se déroulera du 14 au 17 octobre 2024,

**DECIDE**

Article unique : de confier à DFTB Prod, sise 90 Route Départementale 943 à Lambres (62120), la représentation du spectacle de magie qui sera donnée dans la salle des fêtes du Parc de l'Hôtel de Ville, le lundi 14 octobre 2024 à 14 heures 30, dans le cadre de la semaine bleue. Le montant de cette prestation s'élève à 1 795,00 € T.T.C. et de signer toutes les pièces découlant de cette consultation.

Fait à Longuenesse, le 20 février 2024

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publiée le 22/02/2024